

Conseil de la Formation

Mardi 26 février 2019 – début théorique 09h00

Site Brabois-ingénierie - Salle Daum

Ordre du jour :

1. Informations de la Vice-Présidente du Conseil de la Formation
2. Approbation du compte-rendu du Conseil de la Formation du 27 novembre 2018
3. Approbation du compte-rendu du Conseil de la Formation du 22 janvier 2019
4. Présentation de la plateforme Edolang (par Madame Anne Château)
5. Formations
 - 5.1. Demande d'ouverture du DUI Enseigner l'informatique au lycée (ESPE)
 - 5.2. Demande d'ouverture à distance du parcours-type Arabe du master Langues et Sociétés
 - 5.3. Demande d'abaissement de la capacité d'accueil en L1 Hébreu
 - 5.4. Calendrier pédagogique modifié du Master Sciences du vivant (sous réserve)
 - 5.5. Politique tarifaire 2019-2020
6. Internationalisation des formations
 - 6.1. Avis sur la demande de soutien à l'internationalisation du Master TAL (AAP LUE – présentation par Maxime Amblard)
 - 6.2. Accord-cadre de coopération entre l'UL et l'Université du Québec à Chicoutimi (Canada)
 - 6.3. Convention spécifique de diplôme délocalisé entre l'Université Saint Joseph de Beyrouth (Liban) et l'UL (IAE de Metz)
 - 6.4. Convention cadre de coopération internationale entre l'Université internationale de Rabat (Maroc), l'Ambassade de France au Maroc, l'Université de Lorraine (ESPE) et l'Académie de Nancy-Metz
7. Questions diverses

1. Informations de la Vice-Présidente du Conseil de la Formation

La séance débute à 9h10.

La VP CF excuse le Président de l'UL. Celui-ci est en déplacement en Allemagne.

Les points du dernier CF présentés au CA du 05/01/2019 ont été approuvés.

La VP CF apporte des éléments sur l'actualité de l'ESR :

- Interview de la Ministre de l'ESRI dans le JDD :
Dans le Journal du Dimanche du 18/02/2019, la Ministre de l'ESRI a retenu la proposition de ne pas appliquer les droits différenciés aux doctorants. Il n'y aurait pas de changement de positions pour les étudiants étrangers en licence ou en master.
Dans cette même interview, la Ministre souhaite accroître les possibilités d'exonération des universités. A ce jour, le taux de 10% est maintenu.
Afin de stabiliser durablement des frais d'inscription à l'université, un décret est attendu pour la fin du mois de mars 2019.
Ces informations sont issues d'une interview. Elles nous pas valeurs de loi.
- Rapport sur la concertation professionnelle post-bac :
Un rapport, concernant la concertation professionnelle post-bac, a été remis à la Ministre de l'ESRI. Il y aurait deux voies de formation : la professionnelle et la générale/technologique (donc 3 voies).
La voie professionnelle a pour objectif l'insertion professionnelle. Une Licence Professionnelle pourrait faire suite à un bac pro.
La voie générale et technologique offrirait de plus larges perspectives.
Dans ce rapport, il est proposé de modifier la durée des DUT à 3 ans (au lieu de 2 ans après le bac).
- Réforme des ESPE :
Les ESPE vont être réformés. Ils devraient laisser la place des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Education (INSPE).
Un rapport a été rendu sur ce sujet. Il préconise le concours (CAPES) en fin de M2.
Cette réforme s'annonce importante. Elle prévoirait une pré professionnalisation. Des assistant éducation pourraient être recruté dès la L2 (prévu pour la rentrée 2019). Priorité serait donnée aux boursiers.
Les premiers concours, des INSPE, seront pour 2022.
Le « N » de INSPE indique de que le référentiel de la formation devient national. Le cadre du mater MEEF sera présenté en mars 2019.
La nature du concours n'est pas encore définie (écrits ? oraux ? mises en situations professionnelles).
- Réforme des études de santé :
La réforme des études de santé prévoit une rénovation du mode d'accès (suppression numérisés et diversifier les voies d'accès dans ces études)
Il y aura toujours une sélection des étudiants (les universités ont des capacités d'accueil limitées). Les modalités de sélection des étudiants seront à définir par les universités. C'est études resteront toujours très sélectives.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil de la Formation du 27 novembre 2018

Vote : **Pas part au vote :** **0**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour : **27**
Adopté à l'unanimité

3. Approbation du compte-rendu du Conseil de la Formation du 22 janvier 2019

Non finalisé. Report de vote au prochain CF.

4. Présentation de la plateforme Edolang (par Madame Anne Château)

Anne Château de l'UFR LANDTAD

EDOLang : plateforme pour l'apprentissage des langues en auto direction

Répondre à une problématique : centre de ressources en langues et apprentissage des langues en auto direction « accompagnée ». Ce n'est pas du e-learning. Les moyens humains sont importants.

Plateforme, un outil de lien entre tous ces paramètres.

3 parties :

- Un site vitrine, l'accueil
- Une partie catalogue relié à un carnet de bord, pour un suivi fin des étudiants
- Espace recherche / formation, destiné à la formation des enseignants pour être formé à l'apprentissage des langues en auto-direction

Calendrier permet de s'inscrire à distance pour ces cours.

Des tutoriels de soutien pas des EC ou des étudiants

Plate-forme finalisée pour septembre 2019

Le carnet de bord permet à l'étudiant de garder une trace de son apprentissage. L'enseignant peut laisser un commentaire par rapport à un commentaire de l'étudiant.

Il y a un espace pour que les enseignants se forment.

3 mois 1414 séances pour 4261 participants

➔ Les étudiants sont convaincus par l'utilité de l'outil

Evolution possible

Amélioration du moteur de recherche

Statistique développé

Développement d'outils d'auto-évaluation

Codes sources déposés. D'autres universités vont pouvoir utiliser cet outil.

Questions :

Lille est intéressée

Les étudiants sont très fortement incités à s'inscrire

Quelle contribution d'une composante au pot commun ?

→ Les étudiants peuvent déjà s'inscrire...pour le moment.

VP : il est important que cet outil soit connu et utilisé

5. Formations

5.1. Demande d'ouverture du DIU Enseigner l'informatique au lycée (ESPE)

Dans la réforme du baccalauréat, une nouvelle matière sera enseignée au lycée : l'informatique. Afin de former les enseignants qui le souhaitent (principalement des enseignants en Mathématiques, Physique-Chimie et Sciences de l'ingénieur pour l'industrie), et de manière transitoire, un DIU est proposé. Par la suite, un CAPES d'informatique devrait prendre le relais.

Monsieur David Langlois porte le dossier pour l'UL.

Ce DIU s'inscrit dans un cadre national. Le document de cadrage de ce DIU prévoit Contexte montée de l'informatique 125 heures de formations.

A ce jour, il y a une centaine de candidats. Il est prévu un test de sélection et de positionnement. A la rentrée, 2 groupes de 24 personnes seront créés. La formation se déroulera à Nancy. Ce DIU suivra le programme sur 5 semaines.

Un élu EC s'interroge sur le choix de localiser cette formation uniquement à Nancy. Il rappelle les inquiétudes des élus de Metz Métropole au sujet de l'UL (cf. l'intervention du Président de l'UL devant le conseil communautaire de Metz Métropole du 25 février 2019).

→ La VP CF s'engage à ce qu'un groupe soit localisé à Nancy et qu'un autre groupe soit localisé à Metz.

Vote :	Pas part au vote :	0
	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	26
	Adopté à l'unanimité	

5.2. Demande d'ouverture à distance du parcours-type Arabe du master Langues et Sociétés

Une licence d'arabe à distance rencontre un certain succès. Ces étudiants souhaitent poursuivre dans un Master à distance. De nombreux cours peuvent être mutualisé avec d'autres masters de langues. Le coût de ce diplôme à distance en est donc limité.

Vote : **Pas part au vote :** **0**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour : **27**
Adopté à l'unanimité

5.3. Demande d'abaissement de la capacité d'accueil en L1 Hébreu

Les documents transmis présentent les perturbations engendrées par des étudiants du cursus à distance. Certains étudiants sont inscrits pour de mauvaises raisons.

Des élus étudiants interviennent pour faire part de leur incompréhension de diminuer le nombre de 1^{ère} inscriptions en 1^{ère} année de licence.

→ VP : d'autres universités proposent également cette licence à distance.

Votre élu SNPTES souhaite savoir si l'attitude des étudiants de la licence hébreu de Lille est similaire.

→ VP : pas d'information sur le sujet.

Compte-tenu de ce que doivent subir les personnels administratifs de cette licence (échanges téléphoniques et mails tendus avec les étudiants), un élu EC indique qu'il n'est pas possible de laisser les collègues dans une telle situation.

Un élu (Olivier Cayla élu ?) demande si la diminution est irréversible.

→ Réponse de la VP : C'est une mesure transitoire.

La VP précise que les étudiants redoublants (une centaine) pourront se réinscrire à la prochaine rentrée.

Vote : **Pas part au vote :** **0**
Abstention : **2**
Contre : **10**
Pour : **15**
Adopté

Compte-tenu des conditions de travail des collègues, de la possibilité pour les étudiants redoublants de se réinscrire à la prochaine rentrée et d'une offre à distance proposées dans d'autres universités (Lille et Aix-Marseille) votre élu SNPTES a voté pour.

5.4. Calendrier pédagogique modifié du Master Sciences du vivant (sous réserve)

Point supprimé.

5.5. Politique tarifaire 2019-2020

La politique tarifaire de l'UL a peu changé.

Vote :	Pas part au vote :	0
	Abstention :	0
	Contre :	1
	Pour :	25
	Adopté	

6. Internationalisation des formations

6.1. Avis sur la demande de soutien à l'internationalisation du Master TAL (AAP LUE – présentation par Maxime Amblard)

Ce point avait été reporté.

Ce master touche déjà un public international. Les cours sont en anglais. Ce Master a pour objectif de travailler d'un point de vue informatique des questions relatives au langage et la connaissance. Le public visé est un public de spécialistes qui peuvent définir et implémenter des données.

Ce master se déroule en association avec deux laboratoires principaux : LORIA et ATILF.

Les débouchés de ce master sont les suivants : 40% en entreprise, 33% thèse et 27% dans le monde académique.

Ce Master bénéficie d'une forte attractivité. Les détenteurs de ce master peuvent postuler dans des entreprises numériques.

Ce Master rencontre quelques difficultés pour se faire connaître. Pour y palier, les pistes suivantes vont être exploitées :

- ➔ Mettre en place des outils pour soutenir cette communication (tout en gérant la problématique des différents calendriers universitaires)
- ➔ Traduire des documents dans les principales langues
- ➔ Demander 7000€ pour les emplois étudiants. Ces étudiants permettront d'identifier les réseaux, la presse spécialisées (par zone géographique), suivront la documentation et traduiront les plaquettes de présentations du Master.
- ➔ Rechercher une co-diplomation avec une université des Etats-Unis et/ou du Japon.

Conclusion :

Ce Master est une formation à fort potentiel d'attractivité. L'internationalisation pose des problèmes de communication/promotion du Master. Il faut assoir une stratégie de communication. Il faut plus de lien avec les universités internationales.

L'augmentation des frais d'inscription pour les étrangers est un vrai risque pour ce master

Vote : **Pas part au vote :** **0**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour : **25**
Adopté à l'unanimité

6.2. Accord-cadre de coopération entre l'UL et l'Université du Québec à Chicoutimi (Canada)

Cet accord-cadre de coopération est déjà effectif. Les étudiants lorrains se rendent facilement au Québec mais les étudiants québécois viennent peu en Lorraine.

Vote : **Pas part au vote :** **0**
Abstention : **0**
Contre : **25**
Pour : **Le reste**
Adopté à l'unanimité

6.3. Convention spécifique de diplôme délocalisé entre l'Université Saint Joseph de Beyrouth (Liban) et l'UL (IAE de Metz)

Vote : **Pas part au vote :** **0**
Abstention : **0**
Contre : **1**
Pour : **24**
Adopté

6.4. Convention cadre de coopération internationale entre l'Université internationale de Rabat (Maroc), l'Ambassade de France au Maroc, l'Université de Lorraine (ESPE) et l'Académie de Nancy-Metz

Cette formation qui se déroule dans une université privée du Maroc est à destination de lycées privés du Maroc.

Vote : **Pas part au vote :** **0**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour : **25**
Adopté à l'unanimité

7. Questions diverses

Un élu étudiant pose une question sur les bachelors, qui sont en concurrence directe avec les licences universitaires.

Un élu EC pose la question du grade de Licence et du diplôme de Licence.

Ce grade peut être délivré par tout établissement de l'ESR.

Le DUT est possiblement appelé à devenir une formation Bac+3.

Ce contexte amène à s'interroger sur le diplôme de licence en université.

- ➔ VP : Le grade de licence n'est pas un droit d'entrée au master contrairement au diplôme de licence.

Prochain CF le 26 mars 2019 à Metz (à confirmer)